Observation 2 : Mr le Maire de la commune de Bourlon, s'étonne de ne pas trouver la place des Anciens combattants dans les rues devant faire l'objet de travaux visés dans les tranches A et C.

En effet, concernant les travaux de la tranche A, rue de Sains, et les travaux de la tranche C, rue des minières, ces deux rues n'étant pas contiguës et il faut passer par la rue des Anciens Combattants pour les relier.